

---

## RAPPORT FINANCIER 2017

---

Au niveau financier, l'année 2017 a été marquée par d'importants changements dans le domaine du cofinancement des activités que l'Eglise mène à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Les flux financiers ont été simplifiés. L'engagement en Suisse de l'Action de Carême a été dissocié du cofinancement et sa gestion est désormais indépendante. Le subside que la Conférence centrale alloue à la Conférence des évêques pour la couverture de ses besoins est mis à sa disposition en dehors du cadre du cofinancement en vertu de la Convention de subventionnement nouvellement adoptée.

En outre, il convient de relever que 2017 a été une année favorable financièrement parlant: des recettes non budgétisées et des charges moindres ont permis de déboucher sur un résultat global positif. Les perspectives pour les prochaines années révèlent toutefois qu'il sera difficile à l'échelon national de ménager une marge de manœuvre suffisante pour des innovations et des projets d'importance majeure.

---

## 1. Introduction

Pour 2017, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) avait budgétisé des dépenses totalisant plus de CHF 14 mio alors que les recettes ne dépassaient pas CHF 11,8 mio. Or, le résultat annuel affiche non pas un déficit de plus de CHF 2 mio, mais un excédent approchant un quart de million.

Ces chiffres surprenants méritent une explication et signifient que l'exercice 2017 est très nettement sorti de l'ordinaire pour l'organisme faitier des corporations ecclésiastiques cantonales. Si cela n'a pas attiré particulièrement l'attention des membres de la Conférence centrale ni suscité de grandes discussions, la raison en est que, pour eux, les choses n'ont guère changé. Le montant cible a été relevé de 3% à l'instar des années précédentes, avec pour effet d'entraîner une augmentation de CHF 300'000.- des contributions dues.

### *Développements importants*

Après que les fondements contractuels des nouvelles modalités de la collaboration entre la Conférence centrale et la Conférence des évêques aient recueilli l'approbation des deux parties à fin 2016, les préparatifs en vue de leur mise en vigueur dès 2018 ont occupé au cours de l'année sous revue une place considérable dans le travail ordinaire tant des organismes communs que du secrétariat général de la Conférence centrale.

- Avec l'institution du Conseil de coopération CES-Conférence centrale, un nouvel organisme s'est mis à la tâche. Il traite de questions de fond se rapportant à la collaboration entre la CES et la Conférence centrale ainsi qu'au financement des tâches pastorales à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques.
- Conformément à la Convention de subventionnement CES-Conférence centrale, il a été convenu que la Conférence des évêques touchera de 2018 à 2020 une somme annuelle de CHF 2,05 mio destinée à la couverture de ses charges, ainsi que de celles de son secrétariat général et de ses organismes. En outre, la Conférence des évêques aura la possibilité de soumettre au Conseil de coopération des demandes de fonds pour le financement de projets à hauteur d'une somme maximale de CHF 300'000.- pour les trois années. Ces accords sont garantis d'une plus grande sûreté de la planification financière et ménagent une marge de manœuvre pour des développements et des nouveautés.
- Les subsides du cofinancement destinés à des institutions pastorales obéiront désormais à des directives stratégiques de la CES ainsi qu'à une planification financière de la Conférence centrale fixant la répartition des fonds entre les divers domaines d'activité. Pour la première fois, des décisions à cet égard ont été arrêtées en 2017 pour la période 2018-2021.
- Les flux financiers sont désormais simplifiés. Les subsides que les diocèses allouaient jusqu'ici à des institutions via les conférences épiscopales des régions linguistiques (la COR et la DOK) seront intégrés dans le cofinancement. Dès lors, la Conférence centrale adaptera en conséquence les subsides qu'elle alloue aux institutions cofinancées concernées.
- La contribution que la Conférence centrale versait jusqu'ici en dehors du cofinancement pour les tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants y sera désormais intégrée. Elle sera également gérée par un Groupe spécialisé.
- L'engagement financier de l'Action de Carême en Suisse se limitera désormais à la Contribution pastorale Suisse (CHF 400'000.- par an) et à la Contribution pastorale diocèses (CHF 400'000.- par an). L'Action de Carême gèrera seule ces fonds, mais en coordination avec le cofinancement.

### **Modifications intervenues**

Pour la Conférence centrale, les changements arrêtés entraîneront des conséquences importantes du point de vue financier qui seront aussi perceptibles pour les diocèses et une partie des institutions actives au niveau de la Suisse ou des régions linguistiques. Ils appellent les précisions suivantes:

- Jusqu'ici, le «crédit du cofinancement» destiné à subvenir au financement des tâches menées par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et à celui des régions linguistiques était constitué de fonds fournis à la fois par la Conférence centrale et l'œuvre d'entraide Action de Carême. A partir de 2018, l'Action de Carême sera totalement dissociée de l'organisation de cofinancement. Les sommes qu'elle mettra à disposition à l'enseigne de la Contribution pastorale Suisse pour le financement de tâches dans notre pays seront entièrement gérées par elle.
- Jusqu'ici, de nombreuses institutions de l'Eglise catholique actives à l'échelon d'une région linguistique ont touché des fonds tant du cofinancement AdC/Conférence centrale et du diocèse dont elles relèvent via la COR ou la DOK. Dès 2018, ces subsides diocésains seront également pris en charge par la Conférence centrale, avec cette conséquence qu'elle devra mettre CHF 570'000.- de plus à disposition pour les tâches accomplies au niveau des régions linguistiques. Les comptes diocésains en seront soulagés d'autant. La question de savoir si les contributions des corporations ecclésiastiques cantonales aux diocèses devront être réduites en proportion est à trancher à l'échelon diocésain.
- Jusqu'ici, le budget de la Conférence centrale contenait des postes particuliers relatifs aux contributions destinées à migratio ainsi qu'au financement de tâches spéciales en Suisse romande. Dès 2018, ces sommes seront intégrées dans le crédit du cofinancement de la Conférence centrale. Parallèlement, CHF 2,1 mio sortiront de la comptabilité courante pour être transférés dans ce crédit.
- Jusqu'ici également, le subside alloué pour les tâches de la Conférence des évêques, de son secrétariat général et de ses autres organismes représentant un total de CHF 2,1 mio était intégré dans le crédit du cofinancement. Dès 2018, ce subside sera budgétisé séparément et géré conformément à la Convention de subventionnement conclue entre la CES et la Conférence centrale. Le crédit du cofinancement en sera allégé d'autant.

Si tous ces changements censés entrer en vigueur en 2018 ont déjà eu des répercussions sur les finances de la Conférence centrale en 2017, cela tient au fait que la couverture des promesses de subsides est assurée un an à l'avance. Dans ce but, les montants nécessaires sont mis en réserve en fin d'exercice. Or, pour être en mesure d'honorer ses nouveaux engagements en 2018, la Conférence centrale a dû constituer en 2017 des provisions beaucoup plus importantes que d'ordinaire, ce qui l'a obligée à dissoudre des réserves.

Ces dissolutions expliquent aussi comment il se fait que la Conférence centrale ait pu budgétiser des charges dépassant de plus de CHF 2 mio les recettes prévues sans que le compte de résultat annuel soit déficitaire. Il apparaît que l'excédent de charges annoncé n'était en réalité que la conséquence d'un changement dicté par des exigences de technique financière sans lien avec une augmentation effective des coûts.

### **Pour le surplus, un résultat global positif**

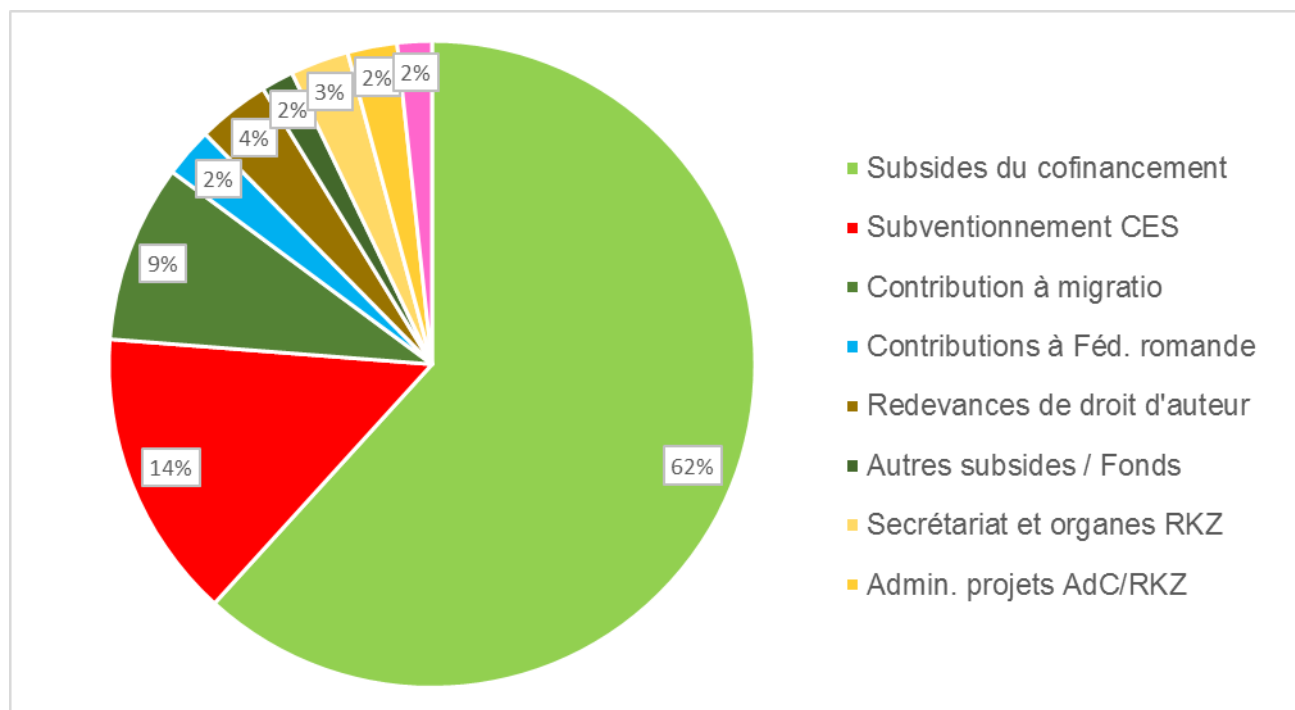
Abstraction faite des changements expliqués plus haut qui ont fait de l'exercice 2017 celui de la transition au nouveau régime financier, les comptes annuels ne réservent guère de surprises particulières. A noter que les recettes ont été supérieures aux estimations tandis que les dépenses se sont révélées en partie inférieures aux prévisions. On mentionnera enfin l'introduction d'une nouvelle réglementation régissant l'allocation de frais et de jetons de présence entrée en vigueur à partir de la mi-2017. Dès lors, ce n'est qu'en 2018 qu'elle déploiera tous ses effets. Globalement, un excédent de recettes de CHF 244'000.- a été enregistré qui sera utilisé principalement pour l'alimentation du Fonds de projets et d'innovations.

## 2. Aperçu

La Conférence centrale avait prévu pour 2017 un budget de près de CHF 14 mio. Sa principale source de revenus consiste dans les contributions de ses membres, à savoir les organisations ecclésiastiques cantonales et les deux diocèses de Sion et de Lugano. L'Eglise cantonale schwyzoise, qui jouit d'un statut d'invité, verse uniquement une contribution de solidarité ainsi qu'une somme correspondant à la couverture de certaines prestations. Il s'y ajoute heureusement des contributions volontaires de la part de communes ecclésiastiques ainsi que des dons.

Les charges de la Conférence centrale se décomposent ainsi en 2017 (arrondies en CHF 1000.-):

• subsides du cofinancement	8'740'000.-
• subventionnement de la CES	2'050'000.-
• contributions versées à migratio	1'260'000.-
• contributions versées à la Fédération romande	350'000.-
• redevances de droit d'auteur	513'000.-
• autres subsides / fonds	230'000.-
• secrétariat et organes de la Conférence centrale	414'000.-
• Administration des projets AdC/Conférence centrale	352'000.-
• attribution aux fonds propres / réserves	244'000.-



L'essentiel des fonds que gère la Conférence centrale sont transférés à des tiers. Cet argent profite directement au financement des tâches que l'Eglise catholique en Suisse mène aux échelons supra cantonal et supra diocésain. Seuls 5% environ sont utilisés pour la Conférence centrale elle-même, son secrétariat général et la couverture des coûts d'encadrement de projets (= Administration des projets AdC/Conférence centrale).

La modestie des dépenses de la Conférence centrale consenties pour son administration s'explique par la légèreté de son organisation, mais aussi par le fait que l'Eglise catholique dans le canton de Zurich met à sa disposition des surfaces de bureau et autres infrastructures à des conditions avantageuses, et que, de plus, une partie de ces coûts est prise en charge par cette corporation ecclésiastique au titre de contribution de siège.

### **3. Explications concernant les comptes 2017**

#### ***Contributions versées par les membres de la Conférence centrale***

La Conférence centrale fixe chaque année l'importance des contributions attendues de ses membres sous la forme d'un «montant cible». Pour 2017, ce dernier s'est élevé à CHF 12'970'000.- Un règlement des contributions fixe le mode de calcul de la somme due par les divers membres. Cette clé de répartition prend en considération pour chaque canton la part que représente la population catholique résidant en son sein par rapport au total national ainsi que la capacité financière de l'Eglise. Si des circonstances particulières le justifient, le versement de la contribution peut être remis partiellement à des membres donnés. C'est le cas notamment des diocèses de Sion et de Lugano parce que le Valais et le Tessin ne connaissent ni communes ecclésiastiques ni corporation ecclésiastique cantonale, et que ces diocèses n'ont pas les moyens d'obliger les paroisses à verser une participation pour les niveaux diocésain et suisse. Les sommes effectivement encaissées ont atteint CHF 11'966'000.- en 2017, les montants impayés totalisant dès lors CHF 1'006'000.-, soit CHF 124'000.- de moins que prévu.

#### ***Résultat global***

En plus de ces recettes supérieures aux prévisions, divers autres facteurs ont contribué au résultat favorable enregistré. Dans plusieurs domaines, le budget n'a pas été entièrement utilisé. Des coûts supplémentaires ont été engendrés uniquement au niveau des dépenses se rapportant aux commissions et organismes de la Conférence centrale. La raison en est imputable à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017 d'un nouveau règlement sur les frais, honoraires et indemnités prévoyant des jetons de présence ainsi qu'une indemnisation forfaitaire pour les délégués assumant des tâches particulièrement lourdes. Selon un calcul théorique, ces charges accrues devraient atteindre quelque CHF 120'000.- pour une année entière.

### **4. Développements importants**

Au-delà des changements expliqués plus haut relevant de la technique financière et qui marquent de leur empreinte le bilan et les comptes annuels 2017, il convient de souligner les principaux développements ayant eu des répercussions sur le plan financier.

#### **4.1. Directives pastorales, projets d'importance majeure et planification financière 2018-2021**

Le crédit réservé au cofinancement des tâches menées par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques, qui s'élève à CHF 8,75 mio du fait des nouvelles réglementations adoptées, constitue de loin le plus gros poste dans les comptes de la Conférence centrale. En ce qui concerne son affectation, la Convention de collaboration CES-Conférence centrale du 11 décembre 2015 prévoit que la Conférence centrale est appelée à émettre une déclaration sur l'évolution prévisible à moyen terme des fonds à disposition et que, de son côté, la CES fixe les priorités pastorales.

Après des années d'augmentation régulière des contributions dues à la Conférence centrale pour compenser le recul de la participation de l'Action de Carême, il a été décidé de renoncer d'emblée à toute

«hausse non spécifique» du crédit du cofinancement au cours des années à venir. Des fonds supplémentaires ne devront être alloués qu'en cas de prise en charge de nouvelles tâches ou de transfert au niveau national de tâches organisées jusqu'ici à l'échelon cantonal. La Conférence des évêques a présenté un document volumineux sur la question des priorités. Celui-ci fixe d'innombrables objectifs d'importance variable mais ne prévoit pas de déplacer l'accent entre les domaines de tâches cofinancés.

### ***Nécessité de perspectives à moyen terme***

Sur cette base, la Commission paritaire de planification et financement a établi un rapport sur l'évolution du cofinancement, les projets d'importance majeure et la planification financière. Ce document affirme solennellement que les quatre prochaines années devront être utilisées pour définir des perspectives à moyen terme. Il s'agira en particulier d'apporter des réponses aux questions suivantes:

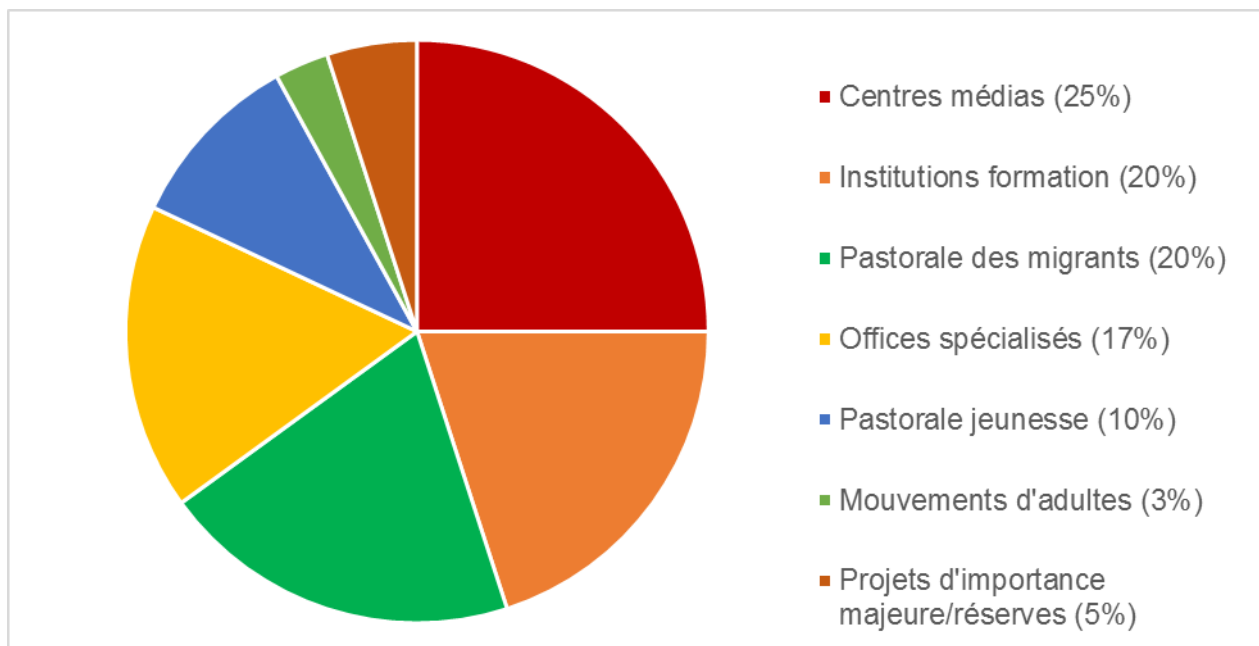
- Quels visions et objectifs supérieurs nourrit-on pour les structures de l'Eglise catholique à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques?
- Quels domaines de tâches doivent faire l'objet d'une extension et quels sont ceux à limiter?
- Des changements s'imposent-ils en ce qui concerne la répartition des fonds entre les niveaux (Suisse – régions linguistiques) ou entre les régions linguistiques?

### ***Innovier et mettre des accents restent indispensables également en des temps de pénurie de fonds***

L'affirmation centrale de la planification financière est la suivante: même si, à l'heure actuelle, la répartition des fonds entre les divers domaines de tâches demeure inchangée et qu'aucune augmentation n'est possible, innover et lancer des projets d'importance majeure continuent à être des nécessités incontournables. Afin de satisfaire cette exigence, il a été décidé de créer une marge de manœuvre pour des projets d'importance majeure et les innovations, cela malgré des fonds disponibles constants. C'est pourquoi, en plus d'un crédit d'environ CHF 200'000.- pour des projets d'importance majeure, un crédit d'innovation de CHF 175'000.- a été créé spécialement pour les centres médias. La conséquence en sera que les subsides d'exploitation réguliers seront réduits de 3% dès 2019.

### ***Répartition des fonds entre les domaines de tâches***

Les fonds mis à disposition annuellement au cours de la période 2018-2021 seront répartis comme suit entre les différents domaines de tâches (pourcentages arrondis):



#### 4.2. Fixation pour plusieurs années du subside de fonctionnement destiné à la CES et mise à sa disposition de fonds pour des projets

Pour l'Eglise catholique en Suisse, le financement des tâches de la Conférence des évêques, de son secrétariat général et de ses organismes a une portée différente comparativement au soutien d'autres institutions. C'est pourquoi la CES et la Conférence centrale ont conclu une Convention de subventionnement qui prévoit un engagement de la Conférence centrale à verser à la CES un subside de fonctionnement pour plusieurs années sur la base d'un tableau des charges et d'un plan financier.

A l'issue d'intenses négociations entre la CES et la Conférence centrale, il a été convenu d'un subventionnement annuel de CHF 2,05 mio pour la période 2018-2020. S'y ajoutera un subside lié de l'Action de Carême s'élevant à CHF 150'000.-, ce qui entraînera une légère hausse du montant global alloué. En contrepartie, la CES prendra en charge des tâches supplémentaires. De plus, la Conférence centrale envisage de mettre à disposition de la CES des fonds pour des projets à hauteur de CHF 300'000.- au maximum pour les trois années considérées. L'argent, qui pourra être libéré sur proposition du Conseil de coopération, sera affecté par la CES principalement aux projets suivants :

- développement d'un concept global de pastorale des migrants;
- développement continu du travail de relations publiques et de la communication;
- campagne d'image sur le thème «services religieux et liturgie»;
- projet à propos d'un thème prioritaire dans le domaine de l'éthique sociale.

#### 4.3. Renforcement du réseautage et de l'engagement politique et sociétal de la Conférence centrale

Deux autres décisions de la Conférence centrale se rapportant à ses propres activités auront des répercussions financières beaucoup plus limitées.

- Il a été décidé d'organiser chaque année, à l'enseigne de «RKZ Focus», une manifestation d'envergure à but de réseautage destinée aux membres des exécutifs et des présidences des législatifs des Eglises cantonales, aux membres des directions diocésaines, aux chargés de la commu-

nication ecclésiastiques, à des partenaires importants de la Conférence centrale ainsi qu'aux responsables des institutions cofinancées. Son but: traiter d'un sujet d'actualité, promouvoir les échanges et l'établissement de liens et rappeler des préoccupations fondamentales de la Conférence centrale. S'agissant du RKZ Focus qui s'est déroulé en septembre et qui a fait le plein de participants (une centaine), le travail préparatoire, l'engagement d'un professionnel de la modération et la tenue de la manifestation proprement dite ont impliqué des frais. Aussi, le budget de la communication et du travail de relations publiques a été relevé en conséquence.

- Le «Forum politique de la Tour des Prisons» (aujourd'hui «Forum politique Berne») – une institution de la Ville fédérale connue pour son activité de promotion de la formation politique et du dialogue entre monde politique et société – était en quête d'une nouvelle organisation de soutien pour le début 2018. Les deux grandes Eglises de notre pays ont notamment été approchées. Après concertation avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, la Conférence centrale a décidé d'adhérer à cette institution aux côtés de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne et de la Paroisse générale de Berne pour une période de quatre ans. Une contribution annuelle de CHF 75'000.- lui sera versée. Au travers de cette démarche, la Conférence centrale exprime l'importance qu'elle attache à son engagement sociétal. De plus, elle espère établir un dialogue plus intense avec les cercles politiques et l'administration à l'échelon fédéral. En tant que «communauté ecclésiastique solidaire et efficace» défendant les intérêts de ses membres au niveau national, la Conférence centrale aura tout à gagner de cette présence à Berne.

## 5. Perspectives

### *Des changements bien assimilés ...*

La Conférence centrale a bien digéré sur le plan financier les changements intervenus, lesquels, toutes proportions gardées, étaient de taille pour une petite organisation. Une planification rigoureuse, une gestion parcimonieuse des fonds disponibles ainsi que des recettes supplémentaires imprévisibles y ont contribué. Pour le soutien des tâches pastorales dans le cadre du cofinancement, on disposera, au-delà du crédit annuel de CHF 8,75 mio, d'une réserve de CHF 1,7 mio. Par ailleurs, il existe un fonds spécial pour le financement d'innovations et de projets doté actuellement de CHF 650'000.-

### *... et de grands défis*

Mais au même moment, la Conférence centrale et ses membres vont au-devant de grands défis et de temps probablement difficiles financièrement parlant:

- La Conférence des évêques a signalé qu'au-delà des projets mentionnés par elle, de nombreuses tâches s'annoncent qui ne sauraient être menées à bien sans moyens supplémentaires. Or, à eux seuls, les fonds de projet déjà envisagés par la Conférence centrale devront être réunis en dehors du subventionnement budgétisé.
- La Conférence des évêques et la Conférence centrale ont décidé d'un commun accord d'élaborer un concept global de pastorale des migrants dont le coût devrait dépasser CHF 250'000.- De plus, on ignore à l'heure actuelle à combien s'élèveront les frais engendrés par la mise en œuvre des résultats de ce projet.
- De même, il conviendra, au cours des prochaines années, de réunir les moyens financiers nécessaires pour l'engagement accru de la Conférence centrale dans les domaines de la communication et du dialogue avec le monde politique («Forum politique Berne»).



- Après une phase de test, la Conférence centrale est appelée à procéder au réexamen de la clé de répartition. Cet exercice exigera de réunir des données de base. En outre, les attentes en matière de transparence financière de l'Eglise ont augmenté depuis un certain temps. Pour ces raisons, de premières investigations ont été menées en vue de la mise au point d'instruments propres à mesurer avec davantage de précision la situation financière de l'Eglise. Un tel projet ne sera pas réalisable sans un appui extérieur.
- Certaines institutions cofinancées font valoir qu'elles sont contraintes depuis des années de remplir toujours plus de tâches et de répondre à des exigences croissantes avec des subsides en recul ou, au mieux, inchangés. Des collaborateurs bien formés, donnant le meilleur d'eux-mêmes et créatifs ont des attentes de fond et matérielles s'agissant de leurs perspectives professionnelles. A cet égard, les institutions de l'Eglise se trouvent en concurrence avec les organisations ecclésiastiques cantonales, les communes ecclésiastiques et autres employeurs, lesquels jouissent d'une marge de manœuvre sensiblement plus grande que ce que le cofinancement peut offrir au niveau national.
- A cela s'ajoute que, pour les organisations ecclésiastiques cantonales, les perspectives sont entourées d'incertitude: quelles conséquences auront la réforme de l'imposition des entreprises et les programmes cantonaux d'économie? Quel sera l'impact du recul sensible du nombre des fidèles en maints endroits? A quel point les communes ecclésiastiques / paroisses seront-elles prêtes à faire montre de solidarité financière si la situation pastorale et les finances à l'échelon local se détériorent?

### ***Solidarité et saine coopération avec les responsables pastoraux et financiers***

Au vu de ces défis qui se profilent à l'horizon, la Conférence centrale juge très réjouissant que l'exécutif de l'Eglise cantonale schwyzoise ait décidé de soumettre à l'organe législatif une proposition d'adhérer à la Conférence centrale. Un tel rattachement serait le signe que l'utilité revêtue par la Conférence centrale est perçue et reconnue, et que la solidarité n'est pas un vain mot. Car à long terme, cette dernière n'aura de chances de se maintenir que si tous les membres s'efforcent sérieusement de faire leur part. A l'inverse, chaque prestation réduite constitue une menace pour la cohésion.

De plus, l'avenir financier de la Conférence centrale et du niveau suisse de l'Eglise dépendra aussi de deux autres facteurs. Tout d'abord, il faut que tous les bénéficiaires de subsides contribuent avec dynamisme et de manière bien visible à l'avènement d'une institution ecclésiale vivante et crédible. De plus, il appartient en particulier aux évêques et aux personnes agissant au nom de la Conférence des évêques de promouvoir une coopération harmonieuse entre autorités démocratiquement élues et responsables pastoraux, ainsi que de lutter en faveur d'une Eglise solidaire, tournée vers le monde et les hommes d'aujourd'hui.

*La présidence de la Conférence centrale a adopté le présent rapport financier lors de sa séance du 2 février 2018.*

## RKZ-Jahresrechnung 2017 / Comptes annuels 2017

	CHF	CHF
<b>Ertrag/ Produits</b>		
Mitgliederbeiträge / Contributions des membres (inkl./y c. migratio+Suisa)		11'966'056.30
Plenarversammlung / Assemblée plénière Zürich		15'000.00
Infrastrukturbeitrag / Contribution aux frais d'infrastructures Zürich		46'951.05
Auflösung Reserven / Rückstellungen / Dissolution de réserves / provisions		2'075'000.00
Entgelte (Honorare) / Indemnités (honoraires)		4'442.95
Kapitalerträge / Revenus de capitaux		16'440.16
Erstattung Fastenopfer Projektadm. / Participation AdC frais Admin. projets		11'737.00
Einnahmen Urheberrechte / Recettes droits d'auteur		16'926.10
Basis-Lehrgang Kursgebühr/Honorar / Finances cours de base/honoraires		872.35
a.o. Erträge / Recettes extraordinaires		
<b>Total Ertrag / Total produits</b>		<b>14'153'425.91</b>
<b>Aufwand / Charges</b>		
Beiträge Mitfinanzierung / Subsidés du cofinancement	8'740'000.00	
Beitrag migratio / Contribution à migratio	1'260'000.00	
Beitrag SBK / Subside CES	2'050'000.00	
Beiträge / Contributions à Fédération romande	350'000.00	
Urheberrechtsentschädigungen / Redevances de droits d'auteur	513'424.30	
(Staatskirchenrecht / Droit public ecclésiastique, Kl.Hilfen / Petites aides, Projektb. SBK / Subside de projet CES, Filmpreis / Prix du film, Projektfonds / Fonds de projet,	229'500.00	
Geschäftsstelle und Organe RKZ / Secrétariat et organes RKZ	414'546.95	
Projektadministration FO/RKZ / Administration des projets AdC/RKZ	352'220.80	
Zuweisungen EK/Reserven / Attributions fonds propres/réserves	243'733.86	
<b>Total Aufwand / Total charges</b>	<b>14'153'425.91</b>	
<b>Mitgliederbeiträge / Contributions dues à la RKZ</b>		<b>CHF</b>
ZH Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich		2'414'515.00
BE Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern		652'795.00
LU Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern		1'015'021.65
UR Röm.-kath. Landeskirche Uri		96'867.80
OW Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden		88'500.00
NW Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden		151'369.25
GL Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus		49'935.40
ZG Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug		654'137.70
FR Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg		614'583.25
SO Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn		418'997.95
BS Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt		193'343.00
BL Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft		368'061.40
SH Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen		89'916.80
AR Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.		61'924.45
AI Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens		44'628.50
SG Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen		1'169'795.35
GR Katholische Landeskirche von Graubünden		299'621.75
AG Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau		1'042'928.90
TG Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau		352'246.45
TI Diocesi di Lugano		353'000.00
VD FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud		690'473.50
VS Diocèse de Sion		247'200.00
NE Fédération catholique romaine neuchâteloise		99'148.60
GE Eglise catholique romaine - Genève		421'416.00
JU Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura		182'871.00
SZ Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz		192'757.60
<b>Total</b>		<b>11'966'056.30</b>

## Mitfinanzierung / Cofinancement

Beiträge an Institutionen / Subsidies aux institutions  
(gesprochen im 2017 pro 2018 / alloués en 2017 pour 2018)

CHF

Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat	475'000.00
Verband Erwachsenenbildung KAGEB, Luzern	45'000.00
Verband Katholische Schulen Schweiz KSS, Luzern	45'000.00
oeku Kirche und Umwelt, Bern	15'000.00
Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Basel (inkl. Projektb.)	36'000.00
Cath-Info, Lausanne (inkl. Projekte)	935'500.00
Associazione ComEc, Lugano (inkl. Projekte)	235'000.00
Katholisches Medienzentrum, Zürich (inkl. Projekte)	1'010'000.00
Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE)	725'000.00
Religionspädagogisches Institut (RPI)/Fachzentrum Katechese, Luzern	285'000.00
Hochschule Luzern - Musik, Luzern	50'000.00
Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer	500'000.00
Koordinationsstelle Bildungsgang kirchliche Jugendarbeit (TBI)	25'000.00
Centre romand de pastorale liturgique et Commission romande de musique sacrée, Bex	120'000.00
Service Romand de la Cactéchèse et du Catéchumenat, Lausanne	40'000.00
Association Biblique Catholique, Bex	35'000.00
Aumôniers romande (FRCR)	40'000.00
Pastorale du monde du travail (FRCR)	31'000.00
Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano	40'000.00
Ufficio diocesano per l'istruzione religiosa scolastica (UDIC), Lugano	35'000.00
Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano	5'000.00
Deutschschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg	220'000.00
Schweiz. Katholischer Kirchenmusik Verband (SKMV)	15'000.00
Center Catecheti Graubünden, Chur	10'000.00
Fachstelle Information Kirchliche Berufe (IKB), Luzern	70'000.00
Bibelpastorale Arbeitsstelle SKB, Zürich	165'000.00
Deutschschweiz. Ökum. Arbeitsstelle f. Gefängnisseelsorge, Zürich	18'500.00
ethik22 - Institut für Sozialethik, Zürich	140'000.00
Aus- und Weiterbildung in Seelsorge aws, Bern (CPT-Ausbildung)	25'000.00
Verein Voyage Partage, Luzern	45'000.00
Tourismusseelsorge, Einsiedeln	5'000.00
Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne	70'000.00
Mouv. d'Apostolat des enfants et Préadolescents (MADEP)	142'000.00
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile Diocesana, Lugano	10'000.00
Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern	455'000.00
Verband katholischer Pfadi (VKP), Luzern	115'000.00
Deutschschweiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral, Luzern	55'000.00
Deutschschweizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit, Luzern	110'000.00
Verein Kompetenzzentrum Jugend (KOJ), Luzern	3'500.00
Communauté romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL), Fribourg	31'000.00
Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern	175'000.00
Schweizer Bischofskonferenz, Migrantenpastoral	1'760'000.00
Schweizer Bischofskonferenz, Projekt Palliative Care	80'000.00
Medienzentren: nationale Projekte /Erneuerung+Innovation	119'500.00
Zuweisung Mitfinanzierungsreserve (CRAL)	31'000.00
Rückstellungen Nachträge Frühjahr 2018	142'000.00

**Total**

**8'740'000.00**